# L'incinérateur fait son retour par la chambre des territoires

Des élus demandent à ce que cette méthode de traitement des déchets résiduels, exclue depuis dix ans, soit à nouveau envisagée pour sortir la Corse de la crise. Une solution à laquelle la majorité territoriale reste opposée

La Chambre des territoires se réunissait pour la seconde fois depuis sa mise en place.

Les élus ont débattu dans le cadre de cette assemblée à vocation consultative. / PHOTOS CHRISTIAN DUTTA

A ceux qui prétendent que la chambre des territoires est une coquille vide, on pourrait répondre que c'est peut-être pour cela que ce qui s'y dit résonne fort. C'est ce que d'aucuns ont dû penser, hier, lorsque le mot *"incinérateur"* a été prononcé dans l'enceinte de cette assemblée consultative, mise en place en janvier dernier. Le cadre? Un débat sur le *"plan déchets"* concocté par l'exécutif territorial pour tenter de sortir l'île de l'état de crise systémique dans lequel elle se trouve.

Un plan qui se propose de faire passer de 26 à 60 % la part de déchets triés ; de mettre en place deux structures de surtri près de Bastia et Ajaccio et de créer deux nouveaux centres d'enfouissement pour les déchets "ultimes". Sans aucun recours, donc, à l'incinération - solution abandonnée depuis dix ans.

C'est pourtant Gilles Simeoni, président de la chambre en sa qualité de chef de l'exécutif, qui y fait référence en premier. *"En l'état actuel, ce n'est pas ce que nous voulons,* souligne-t-il. *Ce débat-là, s'il faut l'ouvrir, ne doit pas créer de la confusion, il ne doit pas nous détourner de nos objectifs."*

## "Un groupe de travail avec des experts"

Confusion ou pas, le débat est ouvert. Surtout depuis la "sortie" de Nicolas Hulot, le 29 mai dernier à Bastia. Au terme d'une visite sur l'île, le ministre de l'Ecologie avait lancé : *"La toxicité des incinérateurs, on le sait, a été dans beaucoup de domaines divisée par 10, 20, parfois par 100."* Si elle se défend de vouloir employer *"un gros mot"*, Joselyne Fazi, la mairesse de Renno, n'hésite pas à lui emboîter le pas. *"Est-ce que votre plan est bon pour la Corse ?,* demande-t-elle. *Peut-être faudrait-il une étude pour savoir ce qui est bon pour la Corse. J'entendais le ministre nous dire, entre les lignes, que ce qu'on fait pour la Corse n'est pas bon."* François-Xavier Ceccoli, conseiller territorial d'opposition, est plus direct. Il se félicite du "pragmatisme" du plan élaboré par la majorité et insiste sur la nécessité de trouver deux nouveaux sites d'enfouissement. Mais il ne s'arrête pas là. *"Nous souhaiterions qu'une vraie analyse soit menée pour savoir ce qu'il faudrait faire dans un second temps, sans exclure l'incinération,* lance-t-il. *Nous souhaitons qu'un groupe de travail soit constitué, autour d'experts, pour voir si des solutions qui autrefois étaient folles, ne sont pas aujourd'hui envisageables."*

Les études, c'est justement ce dont François-Marie Marchetti, le président de la communauté de communes Calvi-Balagne, ne veut pas entendre parler. *"Il ne faut pas que les études entravent l'action,* insiste-t-il. *Dans notre intercommunalité, nous avons mis en place un ramassage du tri au porte à porte qui a donné des résultats et aujourd'hui on me demande d'arrêter pour faire une étude."* Car l'incinération n'intéresse pas tous les élus. Pour François Tatti, représentant de la CAB et président du syndicat de valorisation des déchets de Corse (Syvadec), le *"plan déchets"* est la seule solution envisageable *"à droit constant". "Pour ne rien vous cacher, depuis la réouverture de Viggianello, des études ont été lancées pour des centres d'enfouissement sur le territoire des agglomérations de Bastia et d'Ajaccio mais aussi ailleurs,* confie-t-il. *Mais nous sommes dans une enceinte où les déclarations sont publiques et nous réserverons nos annonces à plus tard."*

C'est à cela qu'on reconnaît une assemblée consultative. On peut débattre de tout, tant que ça reste des mots...

**PIERRE NEGREL**

## Un règlement des aides très politique

C'est un document dont l'exécutif a tenu à réserver "la primeur" à la chambre des territoires avant sa présentation à l'assemblée de Corse à la fin du mois. Une décision logique au vu de l'importance que va revêtir pour les territoires ce *"règlement transitoire des aides aux communes et intercommunalités"*. Prévu pour une durée minimale d'un an, ce texte vient combler un vide juridique laissé par la création de la collectivité unique, en remplaçant les règlements d'aides en vigueur jusqu'au 1er janvier dernier dans les deux conseils départementaux et à la CTC. Une refonte dont l'exécutif a profité pour assumer des choix politiques marqués en faveur *"d'un rééquilibrage dosé en faveur des communes de l'intérieur"*. Addition de dispositifs complexes, le nouveau règlement prévoit par exemple un financement à 80 % des projets portés par les communes de moins de 350 habitants et les communautés de communes les moins peuplées, là où les aides étaient jusqu'alors plafonnées à 65 %. Un renforcement du taux d'intervention qui s'accompagne également d'une typologie des projets éligibles se voulant *"plus transparente"*. Une annonce accueillie avec satisfaction par le maire d'un petit village de Castagniccia, qui assistait à la réunion depuis les bancs du public. *"Pour nous, ça va être beaucoup plus facile"*, confiait-il.

À condition que le document soit voté, puis pérennisé, d'ici un an, par l'adoption d'un règlement des aides définitif.

**P. N.**